

Entrée en formation

Diplôme préparé : (si nécessaire, établir une feuille par diplôme)

ME TISF

Nom : Prénom :

Né(e) le : à

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél.: Email personnel (obligatoire) :

Dernier diplôme obtenu (obligatoire) :année :

Dernière classe suivie (obligatoire) :année :

Pour les salariés et apprentis

Coordonnées de l'employeur

E-mail contact employeur
(Personne en charge de votre dossier de formation)



Merci de joindre une attestation de prise en charge, joint à ce document

Pour les étudiants et demandeurs d'emploi

Si contrat entre le 01 janvier 2025 et le 22 septembre 2025

Nom de l'employeur

Motif de fin de contrat date de fin de contrat

Temps de travail hebdomadaire



La Région ne prendra pas en charge votre formation si vous êtes en CDD ou CDI après le 22 septembre 2025 à temps plein sauf pour les contrats de moins de 18h/semaine.

Rappel :

Étudiants et sortants scolaires : âgés de moins de 26 ans au moment de l'entrée en formation **ET** en situation de poursuite d'études **ou** ayant interrompu leur scolarité depuis moins de deux ans.

Demandeurs d'emploi inscrits à France Travail à la date d'entrée en formation (pièces justificatives à fournir ultérieurement) **ET** dont le projet de formation est validé par votre conseiller de France Travail.

Pour mémoire, seuls relèvent du quota, les candidats dont les frais pédagogiques sont financés par le Conseil Régional Grand Est et dont le nombre est limité. Ces derniers doivent s'acquitter annuellement des droits d'inscription et frais de scolarité (780€ pour 2025/2026).

Je soussigné, atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements que j'ai fournis au regard de la définition des listes Quota et Hors Quota lors de mon inscription aux sélections.

En cas de fausse déclaration, en plus des frais de scolarité et droits d'inscription, je m'engage à prendre en charge l'intégralité des frais pédagogiques.

Date et signature, précédée de la mention « lu et approuvé »